

Moins de quatre mois après notre retrait de la commission en Indochine, la guerre éclatait de nouveau au Moyen-Orient. La bataille du 6 au 22 octobre a été la plus acharnée et la plus sanglante qui se soit déroulée à notre époque dans cette région tourmentée.

La fureur croissante des hostilités a probablement été la principale raison pour laquelle elles ont si brusquement cessé. Les grandes puissances, qui fournissaient de plus en plus d'armes aux parties en cause, se sont heureusement rendues compte qu'elles étaient entraînées dans un affrontement dangereux. C'est à ce stade critique que le Conseil de sécurité des Nations Unies a convenu d'établir et d'expédier une force d'urgence pour surveiller un cessez-le-feu et empêcher la reprise des combats.

Le Canada n'a pas cherché à participer à la force d'urgence. On nous avait critiqués à cet égard en alléguant que nous étions en quête d'un rôle à jouer et que la nouvelle crise au Moyen-Orient avait été pour le Gouvernement du Canada une occasion dont il s'était saisi pour rehausser notre prestige de gardien de la paix internationale. Je tiens à être très clair sur ce point. Le Canada n'a pas cherché à jouer un rôle dans la FUNU pas plus qu'il n'avait cherché à en jouer un dans la CICS. Le Secrétaire général des Nations Unies avait invité le Canada à assurer la logistique de la FUNU. On nous a attribué ce rôle pour la simple raison que nous l'avions déjà rempli avec efficacité de 1956 à 1967.

Il est bien vrai que, à un certain moment, les Soviétiques ont soulevé des difficultés au sujet de la participation du Canada mais ils n'avaient rien à nous reprocher. Le souci de l'URSS était qu'il manquait dans le plan original une représentation des pays de l'Europe de l'Est. Je dis bien des pays de l'Europe de l'Est et non des membres du Pacte de Varsovie, car il ne s'agit pas en l'occurrence d'une "force équilibrée" entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie. Ce que nous examinons ici, c'est l'équilibre entre les diverses régions du monde, c'est-à-dire une répartition géographique et non pas idéologique. Le Secrétaire général modifia donc certains arrangements, ce qui fait que la Pologne et le Canada en sont venus à partager le rôle d'appui logistique. En fait, cette coopération a jusqu'ici produit d'excellents résultats.

Peu après notre expérience au Vietnam et tandis que bien des gens déplorent de nous voir récidiver, nous revoilà dans une force multinationale de maintien de la paix au Moyen-Orient. Sommes-nous conséquents ou laissons-nous entraîner dans une tâche dangereuse, ingrate et peut-être inutile?

Nous nous sommes souvenus de nos frustrations au Vietnam et des problèmes périodiques que posent les opérations de maintien de la paix à Chypre et nous nous sommes certes rappelés l'effondrement de la FUNU I en 1967. Nous n'avons répondu à la demande de participer à la FUNU II, qu'après mûre réflexion.

L'expérience acquise au cours des ans nous porte à rechercher certains critères qui, à notre avis, doivent être satisfaits pour qu'une force de maintien de la paix soit efficace et pour que la participation